



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**



16 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le seize novembre deux-mille-quinze (16 novembre 2015) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM	Le conseiller Robert Bergeron
	Le conseiller Claude Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Michel Lefebvre
	Le conseiller Claude Labonté
	Le conseiller Gaétan Marier

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

4. RÉS. 282.11.2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant en ajoutant l'item suivant:

8.3 Achat de bacs 1100 litres;

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2015**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2015 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité;



- 7.2. Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2015;
- 7.3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- 7.4. Mandat pour l'impression de *l'Info municipale*;
- 7.5. Adoption de la politique numéro 2015-56 concernant l'utilisation des véhicules et GPS;
- 7.6. Adoption de la politique numéro 2015-57 concernant l'utilisation des biens matériels;
- 7.7. Adoption de la politique numéro 2015-58 pour un environnement sans fumée;
- 7.8. Adoption de la politique numéro 2015-59 portant sur les dépendances : consommation d'alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent en milieu de travail;
- 7.9. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2005-96 pour un total de 40 200 \$ - financement par billet;
- 7.10. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2005-96 pour un total de 40 200 \$ - adjudication du contrat;
- 7.11. Modification au Régime de retraite des employés;
- 7.12. Entente intermunicipale entre la Municipalité La Minerve et la Municipalité de Labelle relativement aux services de collecte et de transport des matières résiduelles : Autorisation de signature;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Location d'un terrain, d'un espace d'entreposage et d'un chargeur;
 - 8.2. Quartiers blancs;
 - 8.3. *Achat de bacs 1100 litres*;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
 - 10.1. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Enseigne pour la piscine municipale;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**
- 14. Avis de motion et règlements**
 - 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2015-258 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2016;
- 15. Comptes**
 - 15.1. Approbation des comptes du mois d'octobre 2015;
 - 15.2. Ratification de la liste des déboursés;
 - 15.3. Dépôt de l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées;
 - 15.4. Dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses 2015 versus 2014 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre;
 - 15.5. Adoption de la liste des comptes à recevoir;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions et réponses**
- 18. Levée de la séance ordinaire**

Adoptée



5. RÉS. 283.11.2015 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015 ET LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre et de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
 APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre et le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 soient approuvés tels que rédigés par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée

7.1 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2015

Tel que prévu à l'article 955 du Code municipal, le maire présente la situation financière de la Municipalité de Labelle.

Situation financière au 31 décembre 2014

Les états financiers 2014, qui ont fait l'objet d'une audition par la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer, présentent des revenus de fonctionnement de 5 400 198\$ et des charges de fonctionnement de 5 165 571\$. Selon les auditeurs, malgré la non-consolidation avec la RIDR, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Situation financière au 31 décembre 2015

Quant aux résultats de l'exercice 2015, selon les données financières au 31 octobre 2015, nous prévoyons un léger surplus budgétaire.

Traitement des élus municipaux (rémunération et allocation de dépenses des élus pour l'année 2015):

Maire	Municipalité	Rémunération	18 018.60 \$	27 027.84 \$
		Allocation de dépenses	9 009.24 \$	
	MRC des Laurentides	Rémunération	2 816.68 \$	4 225.08 \$
		Allocation de dépenses	1 408.40 \$	
Conseillers	Municipalité	Rémunération	6 006.24 \$	9 009.36 \$
		Allocation de dépenses	3 003.12 \$	



Liste des contrats

Conformément à l'article 955 du Code, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis le 11 novembre 2014. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Derniers programmes triennaux d'immobilisations et principales réalisations de 2015:

Voici les récentes acquisitions et les projets qui ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

Administration, finance et gestion des ressources humaines

- Poursuite de l'aide financière conjointe avec d'autres partenaires pour le maintien de la clinique de médecine familiale à Labelle;
- Participation au déploiement des services Internet haute vitesse par FILAU dans le secteur du lac Labelle ainsi que des lacs Joly et Gervais;
- Négociation de la convention collective avec les pompiers de la Municipalité échue depuis le 31 décembre 2014;
- Négociation et conclusion d'une entente relative au régime de retraite des employés de la municipalité et début de la négociation de la convention collective de travail qui arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Sécurité publique

- Mise à jour et adoption (en décembre) du Plan de mesures d'urgence de la Municipalité;
- Démarches auprès du ministre de la Santé et des services sociaux et rencontres avec le Centre intégré de Santé et de services sociaux pour le maintien des services ambulanciers à Labelle;
- Finalisation de l'installation de numéros civiques dans les secteurs ruraux de la Municipalité;
- Considérant que le conseil n'y a vu aucun intérêt pour la Municipalité, et même bien au contraire, celui-ci a refusé d'adhérer à la régie incendie qui regroupe les municipalités de l'ouest et du centre de la MRC.

Travaux publics

- Construction, remplacement et élargissement de trottoirs sur la rue de l'Église dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés;
- Réfection partielle du trottoir sur la rue du Moulin (coin ch. du Camping);
- Remplacement de conduites d'aqueduc sur la rue Allard dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
- Réfection de trottoirs sur la rue Allard;
- Réfection d'asphalte sur la rue Allard;
- Réfection de toits en cèdre au parc René-Lévesque;
- Ajout de glissières de sécurité sur la montée Fugère;
- Remplacement de la toiture au garage municipal;
- Remplacement de toiture à l'Hôtel de Ville;
- Pulvérisation d'asphalte sur la Montée des Paysans (600 mètres);
- Pulvérisation d'asphalte sur la rue Fleuribelle;
- Achat de boîtes de tranchées pour excavation aqueduc/égout;
- Peinture de certains véhicules - Service des travaux publics;
- Installation système ORCA (GPS) sur véhicules - Service des travaux publics;



- Réfection de fissures d'asphalte sur le chemin du Lac Labelle;
- Réfection et peinture de ligne jaune centrale sur le chemin du lac Labelle;
- Achat de cabanon pour pompe aqueduc sur le chemin de la Gare;
- Rechargement d'agrégats sur divers chemins - Aide financière du MTQ par l'entremise du député de Labelle;
- Achat de toile de confinement pour des travaux en rive;
- Réfection de sections d'asphalte sur certains chemins et dans le village;
- Réparation de ponceaux et de pavage sur le chemin du Lac-Labelle;
- Fauchage des chemins municipaux.

Horticulture et embellissement :

- Projet d'aménagement paysager au parc des Cheminots (en collaboration avec l'école);
- Aménagement paysager au nouveau BAT;
- Aménagement paysager à l'enseigne municipale le long de la route 117 (près de la rue Brousseau);
- Ajout/remplacement de vieilles tables à pique-nique et bancs de parcs (bibliothèque, parc du Centenaire, parc des Cheminots, etc.).

Urbanisme, environnement et développement

- Aménagement d'un sentier reliant la rue Alarie au P'tit train du Nord;
- Aménagement d'une aire de détente sur le P'tit train du Nord près du km 101 (avec la collaboration de Pierre Dumontier et la table à pique-nique offerte par le camping Chute-aux-Iroquois);
- Achat d'un terrain en bordure de la rivière Rouge sur le chemin du Moulin pour un accès à la rivière (aménagement automne 2015 au printemps 2016);
- Régularisation de plusieurs chemins suite à la rénovation cadastrale;
- Modifications réglementaires touchant principalement l'affichage, les activités de traîneau à chien, les PIIA, etc.
- Participation aux activités des organismes de bassin versant (PROMA et Rivière Rouge, Petite-Nation et Saumon);
- Parc de la rivière Maskinongé : inauguration du sentier, aménagements et infrastructures (stationnement, affichage, 2 tables à pique-nique et toilette sèche) financés à 90% par un programme Volet II.
- Ajout de nouvelles enseignes municipales et réalisation d'aménagements paysagers (entrées du village et parc René-Lévesque);
- Journée de l'environnement le 6 juin (distribution d'arbres, remise gratuitement de bacs de compostage de cuisine);
- Patrouille environnementale de juin à août informant les citoyens sur la récupération et le compostage;
- Balisage du sentier de la montagne verte et aménagement d'un stationnement;
- Adoption d'un règlement pour le remplacement des puisards et un règlement accordant une aide financière à leur remplacement;
- Grand ménage du printemps des rues et des espaces publics le 2 mai avec la collaboration de plusieurs citoyens bénévoles;

Loisirs, tourisme et famille

- Inauguration, après rénovation, du centre communautaire, de la piscine et de la chapelle et installation d'un dôme sur la patinoire et pavage de la surface intérieure ainsi qu'aménagement du site (aide financière accordée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II);
- Climatisation des chambres à la Gare;
- Acquisition de nouvelles tables rondes pour la salle Wilfrid-Machabée;
- Installation d'une serrure automatique pour l'accès aux terrains de tennis afin de limiter le vandalisme;



- Dévoilement d'une murale pour les clôtures du terrain de balle, avec la collaboration de jeunes de Labelle âgés entre 5 et 17 ans;
- Création d'une nouvelle murale par et pour les aînés en lien avec la politique familiale MADA (inauguration en décembre);
- Offre de cours d'initiation à la natation pour les enfants du primaire, sur les heures de l'école;
- Mise en service du banc sonore-œuvre d'art, au Parc René-Lévesque (projet Je pARTicipe);
- Supervision de la reconduction de notre appellation Village-Relais;
- Souper de reconnaissance des bénévoles;
- Coordination de l'ouverture et déménagement du nouveau bureau d'accueil touristique, décoration, branchement de la borne, de la téléphonie, etc.
- Fin de l'installation de l'œuvre d'Art au centre communautaire qui représente 1% du coût des travaux conformément à la Loi.

Bibliothèque et culture

- Ajout de rayonnage / réaménagement;
- Remplacement d'un poste informatique pour les usagers;
- Adoption d'un Croque-livres (réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans);
- Prêt de liseuse électronique.

Les principales orientations et immobilisations à venir :

- Finaliser les rénovations du centre communautaire;
- Début en 2016 d'un partenariat avec la Municipalité de La Minerve par lequel celle-ci procèdera à la collecte et au transport des matières résiduelles sur le territoire de Labelle;
- Poursuite de l'aménagement du noyau villageois en lien avec le contournement;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale et de la démarche Municipalité amie des aînés;
- Continuité et amélioration de la protection de l'environnement, particulièrement des lacs;
- Poursuite de l'implantation d'Internet haute-vitesse dans le secteur des lacs Gervais et Joly et possiblement du chemin du Moulin (FILAU);
- Commémoration du 125e anniversaire du décès du Curé-Labelle;
- Poursuite du programme d'implantation de quartiers blancs;
- Poursuite des démarches visant l'obtention d'aide financière pour la réfection de bâtiments municipaux ainsi que de divers chemins;
- Maintenir la collaboration avec la Chambre de commerce de Labelle dans divers projets afin de maintenir la vitalité de Labelle;
- Demeurer à l'écoute des citoyennes et citoyens de Labelle.

Le budget de fonctionnement 2016, les principaux projets ainsi que le programme triennal d'immobilisations seront adoptés lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 14 décembre prochain dès 19 h 30.

Je vous remercie et vous assure de ma disponibilité et de ma collaboration ainsi que de celle des conseillers.

Le maire, Gilbert Brassard



**7.2 RÉS. 284.11.2015 PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ 2015**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents :

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité 2015 soit publié dans le journal L'Information du Nord, édition Vallée de la Rouge.

Adoptée

**7.3 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL**

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire, M. Gilbert Brassard, ainsi que les conseillers Patrice Charette, Claude Labonté, Michel Lefebvre, Claude Nantel, Robert Bergeron et Gaétan Marier déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**7.4 RÉS. 285.11.2015 MANDAT POUR L'IMPRESSION DE L'INFO
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE *l'Info municipale* est un outil important de communication avec nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE chaque édition mensuelle de *l'Info municipale* est imprimée à mille-six-cents (1 600) copies;

CONSIDÉRANT QUE *L'Artographe* s'est avéré le plus avantageux;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater *L'Artographe* pour l'impression de *l'Info municipale* pour l'année 2016.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-14000-341.

Adoptée

**7.5 RÉS. 286.11.2015 ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2015-56
CONCERNANT L'UTILISATION DES VÉHICULES ET
GPS**

Il est PORPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2015-56 concernant l'utilisation des véhicules et GPS et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée



7.6 **RÉS. 287.11.2015** **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2015-57
CONCERNANT L'UTILISATION DES BIENS
MATÉRIELS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2015-57 concernant l'utilisation des biens matériels et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

7.7 **RÉS. 288.11.2015** **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2015-58
POUR UN ENVIRONNEMENT SANS FUMÉE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2015-58 pour un environnement sans fumée et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

7.8 **RÉS. 289.11.2015** **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2015-59
PORTANT SUR LES DÉPENDANCES :
CONSOMMATION D'ALCOOL, DROGUES, JEUX DE
HASARD ET D'ARGENT EN MILIEU DE TRAVAIL**

Il est PORPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2015-59 portant sur les dépendances : consommation d'alcool, drogues, jeux de hasard et d'argent en milieu de travail et que celle-ci fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduite.

Adoptée

7.9 **RÉS. 290.11.2015** **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 2005-96 POUR UN TOTAL DE 40 200 \$ -
FINANCEMENT PAR BILLET**

CONSDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt 2005-96, la Municipalité de Labelle souhaite emprunter par billet un montant total de 40 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura, le 23 novembre 2015, un montant de 40 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 54 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 2005-96;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet est émis;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 40 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2005-96 soit réalisé;

Que le billet soit signé par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que le billet soit daté du 23 novembre 2015.

Adoptée

**7.10 RÉS. 291.11.2015 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
 NUMÉRO 2005-96 POUR UN TOTAL DE 40 200 \$ -
 ADJUDICATION DU CONTRAT**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Rouge pour son emprunt de 40 200 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-96, au prix de 100, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

3 500 \$	2,91 %	23 novembre 2016
3 600 \$	2,91 %	23 novembre 2017
3 700 \$	2,91 %	23 novembre 2018
3 800 \$	2,91 %	23 novembre 2019
3 900 \$	2,91 %	23 novembre 2020

Que le billet, capital et intérêts, soit payable par chèque à la Caisse Desjardins de la Rouge.

Adoptée

**7.11 RÉS. 292.11.2015 MODIFICATION AU RÉGIME DE RETRAITE DES
 EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestation déterminée du secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit que les régimes doivent être modifiés, à compter du 1er janvier 2014, afin d'y prévoir le partage à parts égales des coûts et le partage des déficits éventuels pour le service postérieur au 31 décembre 2013 entre les participants actifs et l'organisme municipal, ainsi que la constitution d'un fonds de stabilisation. De plus, la loi précise que la cotisation d'exercice ne doit pas excéder 18 % de la masse salariale des participants actifs;



CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit également que les régimes doivent être modifiés afin de prévoir que les déficits imputables aux participants actifs le 1er janvier 2014, pour le service accumulé avant cette date, sont assumés à parts égales entre ces participants actifs et l'organisme municipal à moins qu'ils ne conviennent d'un partage pouvant atteindre un maximum de 55 % pour l'organisme municipal et un minimum de 45 % pour les participants actifs;

CONSIDÉRANT QUE le coût des services courants ne doit pas excéder 18% sur une base annuelle, sans tenir compte du fonds de stabilisation de 10% du coût des services courants, soit 1.8% supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE des négociations entre les organismes municipaux et les participants actifs devaient être entreprises au plus tard le 1er février 2015 en vue de convenir d'une entente pour modifier le régime de retraite conformément aux dispositions de la présente loi, ce qui a été fait;

CONSIDÉRANT QUE différents scénarios ont été évalués par les parties et il s'est avéré que la seule modification ayant des résultats significatifs et satisfaisants pour toutes les parties est à l'effet d'imposer une pénalité mensuelle fixe pour chaque mois de retraite entre 60 ans et 65;

CONSIDÉRANT QUE cette solution a été approuvée par le Syndicat et qu'elle a également été présentée aux employés-cadres le 10 novembre 2015;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le coût des services courants du régime de retraite des employés de la Municipalité, incluant le fonds de stabilisation, soit partagé à parts égales entre l'employeur et les employés, conformément aux dispositions de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestation déterminée du secteur municipal.

D'approuver une modification au régime par laquelle une pénalité mensuelle fixe pour chaque mois de retraite entre 60 ans et 65 ans sera désormais imposée.

Que ces modifications soient effectives à partir du 23 novembre 2015.

Adoptée

7.12

RÉS. 293.11.2015 ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DES LAURENTIDES, LA MUNICIPALITÉ LA MINERVE ET LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE RELATIVEMENT AUX SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de La Minerve et de Labelle sont d'avis qu'il est avantageux pour les deux municipalités que le service de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Labelle soit dispensé par la Municipalité La Minerve;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, une entente intermunicipale à cet effet doit être conclue;



CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, qui a compétence en cette matière, doit donner son aval à cette entente, ce qui a déjà été fait;

Il est PROPOSÉ par le maire Gilbert Brassard
APPUYÉ par le conseiller Robert Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Labelle approuve le texte final de l'entente intermunicipale entre la MRC des Laurentides, la Municipalité La Minerve et la Municipalité de Labelle relativement aux services de collecte et de transport des matières résiduelles pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2022, et autorise le maire et la directrice générale à le signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme ci au long reproduite.

Adoptée

NOTE : M. le maire Gilbert Brassard déclare être susceptible d'avoir un intérêt particulier relativement au prochain item à l'ordre du jour. Il se retire donc des discussions et du vote s'y rapportant. Il est 20 h 32. M. le conseiller Robert Bergeron présente le prochain sujet.

**8.1 RÉS. 294.11.2015 LOCATION D'UN TERRAIN, D'UN ESPACE
D'ENTREPOSAGE ET D'UN CHARGEUR**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien avec le ministère des Transports du Québec fait en sorte que la Municipalité doit avoir une plus grande réserve de sable et que le terrain municipal n'est pas suffisamment grand pour la contenir;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal actuel ne peut contenir tous les véhicules servant au déneigement et qu'il est préférable que ceux-ci soient au chaud pour accélérer leur mise en route lors des activités de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un chargeur pour remplir ses camions d'abrasifs durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire voisin du garage est disposé à louer le terrain nécessaire à l'entreposage de l'excédent de la réserve de sable de la Municipalité pour un montant de 1 000 \$ pour tout l'hiver et qu'il serait également disposé à louer l'espace nécessaire dans son garage pour abriter 2 camions 10 roues pour l'hiver au coût de 600 \$ par mois ainsi qu'un chargeur au coût de 1 400 \$ par mois (+ 70\$/h d'utilisation à l'extérieur du terrain du garage), pour une période de 5 mois, soit du 15 novembre 2015 au 15 avril 2016;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à la l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la location d'un terrain de 75 pieds x 150 pieds nécessaire à l'entreposage de l'excédent de sable de la Municipalité, d'un espace suffisant pour entreposer 2 camions (une porte) dans le garage situé au 8487, boul. du Curé-Labelle, à 139297 Canada Inc., et d'un chargeur, pour un coût total de 11 000 \$ plus les taxes applicables (+ l'utilisation à l'heure du chargeur, si applicable), le tout conformément à sa proposition du 2 novembre 2015. Le locateur devra fournir une preuve d'assurance à la Municipalité.



Que les sommes nécessaires à cette location soient prises à même les postes budgétaires 02-33000-511 (garage), 02-33000-512 (terrain) et 02-33000-516 (chargeur).

Adoptée

M. le maire, Gilbert Brassard, reprend son poste. Il est 20 h 34.

8.2 RÉS. 295.11.2015 QUATERS BLANCS

CONSIDÉRANT QUE, dans le but de limiter les impacts sur l'environnement, la Municipalité a instauré, en 2011, un programme de quartiers blancs où les quantités d'abrasif sont diminuées sur les rues où cela est possible;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications et/ou ajouts ont été faits depuis et qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des rues touchées par ce programme;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les rues faisant partie du programme de quartiers blancs, dont les quantités d'abrasif sont réduites, sont :

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| - rue Alarie (dernière section) | - rue Nantel |
| - rue de la Montagne | - rue Brassard |
| - rue Pagé | - rue Brousseau |
| - rue de la Belle-Pente | - rue Charles |
| - rue Orban | - rue Vézina |
| - rue de l'Aéroport | - rue Laporte |
| - chemin des Framboisiers | - chemin des Cerisiers |
| - chemin des Muriers | - montée des Paysans |

De procéder, là où ce n'est pas déjà fait, à l'installation d'enseignes avisant les automobilistes d'adapter leur conduite en conséquence.

Adoptée

8.3 RÉS. 296.11.2015 ACHAT DE BACS 1100 LITRES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'acquisition, par l'entremise de la MRC des Laurentides, de 24 bacs 1100 litres (12 verts et 12 noirs) pour la collecte des matières résiduelles, au coût total approximatif de 9 000 \$.

Que la somme nécessaire cette acquisition soit prise à même le poste budgétaire 02-45110-649.

Adoptée



10.1 **RÉS. 297.11.2015**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA
FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À
TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle prévoit la formation de 16 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Laurentides en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

Adoptée

11.1 **RÉS. 298.11.2015**

ENSEIGNE POUR LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire nommer ses infrastructures sportives qui n'ont pas encore de dénomination;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale de Labelle fait partie de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE des croquis d'enseignes ont été réalisés par deux soumissionnaires;



CONSIDÉRANT QUE l'enseigne de la compagnie Momentum est celle qui représente le mieux la vision de la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De faire produire l'enseigne de la piscine Pierre L'Allier par la compagnie Momentum au coût de 3 635\$ + taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement affecté, poste budgétaire 02-70120-522.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-258 RELATIF À L'APPROPRIATION DES SOMMES REQUISES ET À L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR RENCONTRER LES OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Le conseiller le conseiller Robert Bergeron donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2015-258 relatif à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2016.

15.1 RÉS. 299.11.2015 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2015

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Bergeron
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cent-soixante-quatorze-mille-vingt-deux dollars et soixante-douze cents (174 022,72 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Agrégats de Labelle	6 427,12 \$
➤ Agri-Flex	3 599,01 \$
➤ Aero-Feu limitée	4 698,61 \$
➤ Asphalte Bélanger inc.	10 899,64 \$
➤ Daniel Bédard, excavation	4 579,45 \$
➤ Compass Minerals Canada corp	9 048,15 \$
➤ Consultants S.M. inc.	2 069,55 \$
➤ Entreprises Guy Desjardins inc.	24 319,00 \$
➤ Paroisse de la Rouge	10 000,00 \$
➤ Geothentic inc.	8 278,17 \$
➤ H2O, gestion de piscine, plages et spas	3 832,50 \$
➤ JOFI enr.	3 909,73 \$
➤ Lacroix, Marc (<i>projet murale</i>)	2 000,00 \$
➤ Machinerie St-Jovite inc.	2 435,90 \$
➤ MRC des Laurentides	2 195,34 \$
➤ N. Sigouin Infra-conseils	10 185,35 \$



➤	Piscine Jovitel (Gestion GCL)	2 774,95 \$
➤	Pompage sanitaire Mont-Tremblant	5 806,82 \$
➤	Pyromont	2 698,41 \$
➤	Saia Frédéric (<i>œuvre Centre comm</i>)	3 860,02 \$
➤	Signoplus	2 230,00 \$
➤	Tessier Récréo-Parc inc.	3 018,09 \$
➤	Ville de Mont-Tremblant	4 344,00 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 300.11.2015 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Michel Lefebvre
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-trente-trois-mille-quatre-vingt-quatorze dollars et trois cents (133 094,03 \$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 4675 à 4710 et les numéros de chèques de 38250 à 38270 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤	Ass. propriétaire Rive Ouest du lac Labelle	17 500,00 \$
➤	L'Industrielle Alliance	8 588,65 \$
➤	SSQ Société d'assurance-vie inc.	4 539,19 \$
➤	139297 Canada inc. (location et équipement)	3 449,25 \$
➤	9077-2146 Québec inc. (dénéigement)	35 765,69 \$
➤	Hydro-Québec	4 977,53 \$
➤	Ministre du Revenu du Québec	11 792,18 \$
➤	Receveur général du Canada	10 423,37 \$
➤	Sonic CO-OP/ FCDQ carte	7 764,35 \$
➤	Hydro-Québec	2 915,90 \$
➤	Hydro-Québec	2 690,05 \$
➤	Hydro-Québec	2 088,92 \$
➤	Ministre du Revenu du Québec	12 947,59 \$

Adoptée

15.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ADOPTÉES VERSUS LES PRÉVISIONS RÉELLES ANTICIPÉES

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil l'état comparatif des prévisions budgétaires adoptées versus les prévisions réelles anticipées.

15.4 DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES 2015 VERSUS 2014 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE

Conformément à la Loi, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses 2015 versus 2014 pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2015.



15.5 RÉS. 301.11.2015 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À RECEVOIR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Claude Labonté
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter, conformément à l'article 1022 du Code municipal, la liste des comptes à recevoir au 16 novembre 2015, totalisant un montant de cinq cent soixante-quinze mille six cent quarante-et-un dollars et quatre-vingt-quinze cents (575 641,95 \$).

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. RÉS. 302.11.2015 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Labonté
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 42.

Adoptée

_(original signé) _____
Gilbert Brassard
Maire

_(original signé) _____
Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé) _____
Gilbert Brassard
Maire